



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2026- 18H00
Salle Cœur de Nacre 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
16/02/2026	368	PROJET DE L'ASSOCIATION MOBIL'AIDER 14	Approuvée
16/02/2026	369	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTRE LES DEUX ESPACES DE LA PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES LE TRANSFO	Approuvée
16/02/2026	370	PARTENARIAT CAEN NORMANDIE DEVELOPPEMENT	Approuvée
16/02/2026	371	MISE A JOUR DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS	Approuvée



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE SEIZE FEVRIER A 18H00

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 02 2026

DATE D'AFFICHAGE :
10 02 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**
PRESENTS : **13**
VOTANTS : **13**

PROJET DE L'ASSOCIATION **MOBIL'AIDER 14**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : CHANU Philippe

* ----- *

Monsieur le président rappelle que l'association *MOBIL'AIDER 14* œuvre dans l'assistance aux personnes en difficulté de mobilité, afin de rompre leur isolement en facilitant leur déplacement.

Le champ d'intervention de l'association correspond aux territoires des communautés de communes *Seulles Terre et Mer* et *Cœur de Nacre*.

Pour être bénéficiaire, il faut :

- habiter l'une des 40 communes du territoire
- adhérer à l'association en s'acquittant d'une cotisation annuelle de 5 €
- être âgé d'au moins 70 ans ou en situation de handicap ou perte d'autonomie, ou sans permis de conduire

Le service fonctionne sur simple appel téléphonique au moins 48h à l'avance pour l'organisation du transport. Des chauffeurs solidaires et des bénévoles participeront à la gestion des activités de l'association.

MOBIL'AIDER 14 a sollicité le soutien financier de l'Union Européenne au titre du programme LEADER, afin de participer à l'achat d'un véhicule 9 places. Le budget prévisionnel de cet achat s'élève à 58 000 €.

La communauté de communes Cœur de Nacre est sollicitée également pour participer financièrement à cet investissement à hauteur de 5 000 €.

A titre d'exemple, les services de l'association *MOBIL'AIDER 14* pourraient faciliter le déplacement des personnes bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire.

Ceci ayant été exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le programme LEADER initié par l'Union Européenne dédié au soutien du développement rural ;

Vu la demande de soutien financier présentée par l'association *MOBIL'AIDER 14*, œuvrant dans l'assistance aux personnes en difficulté de mobilité sur les territoires des communautés de communes Seules Terre et Mer et Cœur de Nacre,

Considérant que l'acquisition d'un véhicule par l'association *MOBIL'AIDER 14* permettra de faciliter les déplacements des personnes en difficulté de mobilité ;

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A l'unanimité,

APPROUVE le soutien financier de Cœur de Nacre à l'association *MOBIL'AIDER 14* d'un montant de 5 000 € pour l'achat d'un véhicule destiné à faciliter les déplacements des personnes en difficulté de mobilité.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



Seal of the Communauté de Communes Cœur de Nacre, featuring a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE NACRE" and "14440".

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE SEIZE FEVRIER A 18H00

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 02 2026

DATE D'AFFICHAGE :
10 02 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**
PRESENTS : **13**
VOTANTS : **13**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTRE LES DEUX ESPACES DE LA PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES LE TRANSFO

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : CHANU Philippe

* ----- *

Monsieur le président donne la parole à Patrick LERMINE, vice-président en charge du développement économique.

Créé en 2015, *le Transfo* est un équipement de Cœur de Nacre à vocation économique. Il a pour objectifs d'apporter un levier dans la création d'entreprise, de favoriser la croissance des entreprises et leur ancrage territorial.

Pépinière et hôtellerie d'entreprises, le *Transfo* propose des espaces de travail, 16 bureaux et 2 ateliers artisanaux, associés à des services.

Depuis 2015, plusieurs aménagements intérieurs ont été réalisés en conservant la séparation interne du bâtiment et faisant du *Transfo* un ensemble de deux bâtiments juxtaposés avec deux entrées distinctes : le Transfo, pépinière d'entreprises, et le Plateau hôtellerie d'entreprises.

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes travaille à l'amélioration du fonctionnement du site et à l'accroissement de sa notoriété.

Lors du Bureau communautaire du 8 décembre 2025, les élus ont approuvé la dénomination unique *Le Transfo* et son changement de domiciliation au 3 et 5 rue Philippe Lebon à Douvres-la-Délivrande, visant réunir l'équipement sous une seule entité.

Dans le prolongement de ces dispositions, Cœur de Nacre propose de réaliser une ouverture entre les deux bâtiments. Ces travaux visent à rassembler spatialement les entreprises hébergées au sein d'un bâtiment unique pour :

- créer davantage de synergies entre les entreprises,
- faciliter la vie de l'entreprise par le maintien de l'hébergé dans son bureau lors du passage de pépinière en hôtellerie
- optimiser le taux d'occupation de l'équipement en fonction des demandes entrantes avec la suppression du côté pépinière et du côté hôtellerie
- améliorer les services proposés par Cœur de Nacre et l'usage des espaces mutualisés : accès à l'agent Cœur de Nacre, mutualisation renforcée de la grande salle de réunion et de la cafétéria.

Le coût des travaux est estimé à 16 596,25 € HT selon le devis présenté par l'entreprise RENOVA.

Ceci ayant été exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2122-1 ;

Considérant l'offre présentée par l'entreprise RENOVA jugée techniquement et économiquement satisfaisante ;

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement entre les deux espaces de la pépinière et hôtel d'entreprises *Le Transfo* sise 3-5 rue Philippe Lebon à Douvres-la-Délivrande.

AUTORISE le président à signer le devis présenté par l'entreprise RENOVA au prix de 16 596,25 € HT, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE SEIZE FEVRIER A 18H00

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 02 2026

DATE D'AFFICHAGE :
10 02 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 13
VOTANTS : 13

**PARTENARIAT
CAEN NORMANDIE
DEVELOPPEMENT**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : CHANU Philippe

* ----- *

Monsieur le président donne la parole à Patrick LERMINE, vice-président en charge du développement économique.

L'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises *Le Transfo* sont assurés en régie depuis le 1^{er} janvier 2021.

Un partenariat avec *Caen Normandie Développement*, agence de développement économique de Caen la mer, est mis en place depuis septembre 2021 afin de mutualiser l'offre de formation aux entreprises. Cela permet également aux entreprises hébergées au *Transfo* d'intégrer le réseau des pépinières de la Communauté urbaine.

Caen Normandie Développement organise chaque année avec Normandie Incubation un programme d'une dizaine de formations par an. Ces formations sont proposées gratuitement (sauf exception) aux entreprises hébergées au sein des pépinières de Caen la mer mais également à celles hébergées au sein du *Transfo*.

Ce partenariat permet d'enrichir l'offre de services aux entreprises et de faciliter les coopérations entre les deux territoires voisins.

En 2026, un programme de 8 formations est proposé avec l'objectif d'offrir un contenu encore plus qualitatif.

Afin de participer aux coûts générés par le programme de formation proposé par *Caen Normandie Développement*, il est convenu de formaliser cette organisation avec Cœur de Nacre, dans le cadre d'une convention.

Celle-ci intègre une contribution financière d'un montant annuel de 1 500 € HT pour une durée de 2 ans, soit à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2028, pouvant être dénoncée à chaque date anniversaire de la convention signée.

Ceci ayant été exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt d'enrichir l'offre de formation proposée aux entreprises hébergées au sein de la pépinière et hôtel d'entreprises de Cœur de Nacre, *Le Transfo* ;

Considérant le partenariat établi depuis septembre 2021 avec *Caen Normandie Développement*, agence de développement économique de Caen la Mer, visant à mutualiser l'offre de formation aux entreprises ;

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention de partenariat avec *Caen Normandie Développement* afin d'optimiser l'offre de services aux entreprises hébergées au sein du Transfo, selon les modalités présentées ci-dessus.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le président, Thierry LEFORT



Seal of the Communauté de Communes Cœur de Nacre, featuring a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE NACRE" and "14440".

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE SEIZE FEVRIER A 18H00

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 02 2026

DATE D'AFFICHAGE :
10 02 2026

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**
PRESENTS : **13**
VOTANTS : **13**

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas, LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : CHANU Philippe

* ----- *

Monsieur le président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, vice-président en charge de la gestion des déchets.

La communauté de communes exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » et dispose d'un règlement de collecte encadrant l'organisation du service public.

Afin de tenir compte de l'intégration de la commune de Beny-sur-Mer, des évolutions réglementaires (tri de biodéchets), des nouvelles modalités de collecte (définition du seuil d'exclusion) et des pratiques constatées sur le territoire, il est proposé une mise à jour du règlement de collecte actuellement en vigueur.

Ce règlement de service public précise notamment les catégories de déchets pris en charge, les modalités de collecte, les règles de tri et de présentation des déchets, ainsi que les droits et obligations des usagers et professionnels collectés par la collectivité.

Le nouveau règlement est ainsi présenté et commenté. Il se substituera au règlement jusqu'à présent en vigueur

Ceci ayant été exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-13 et suivants relatifs à la compétence en matière de gestion des déchets,

Vu l'adhésion de la commune de Beny-sur-mer à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant les évolutions réglementaires récentes, notamment l'obligation de tri à la source des biodéchets,

Considérant la nécessité d'adapter les modalités de collecte, notamment en définissant un seuil d'exclusion pour la prise en charge des déchets,

Considérant la nécessité d'harmoniser le service public de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire communautaire,

Considérant la nécessité d'assurer, dans l'intérêt de la salubrité publique et de la protection de l'environnement, une collecte des déchets conforme à la réglementation nationale et européenne, dans le respect des principes de proximité, de prévention et de valorisation,

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité**

APPROUVE la mise à jour du règlement de collecte des déchets, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires l'exécution de la présente délibération

Le président, Thierry LEFORT



Official seal of the Communauté de Communes Cœur de Nacre, featuring a central emblem and the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE NACRE" and "14440".